



Note de département

M2E | N° 2020-D-000104

Décision du 27 octobre 2020

**Décision M2E 2020-D-000104 du 27 octobre 2020
portant délégation de pouvoir du directeur du département Maintenance des Equipements et
Systèmes des Espaces (M2E) à la déléguée responsable Ressources Humaines (RH)**

Le directeur du département Maintenance des Equipements et Systèmes des Espaces (M2E)

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2019-51 consentie le 03 octobre 2019 au directeur du département Maintenance des Equipements et Systèmes des Espaces par la Présidente-Directrice générale de la RATP.

Décide :

Article 1

De donner délégation à la déléguée responsable Ressources Humaines du département M2E à l'effet de :

- Présider la commission de classement 18 F agents de maîtrise/technicien supérieur.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du président de l'instance, ces responsabilités étant expressément déléguées en même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente délégation, le délégataire, après en avoir préalablement informé le délégant, pourra déléguer sa signature.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 27 octobre 2020

Jean ROUZAUD
Directeur du département Maintenance des Equipements et Systèmes des Espaces